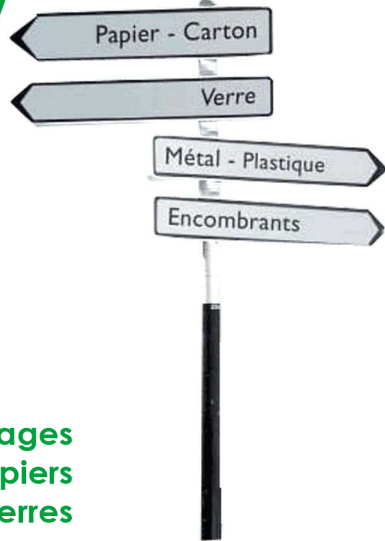




Trions nos déchets



Un monde de ressources rares

L'eau, le pétrole et les matières premières sont menacés par une croissance mondiale historique. Notre planète est entrée dans l'ère de la **rareté**.

Faire attention à nos achats, réduire notre consommation de matières premières, changer nos habitudes vont devenir des actes décisifs pour ce que nous allons laisser à nos enfants.

Le **tri des déchets** fait partie de ces gestes déterminants pour l'avenir.

Trier ses déchets

Qu'est ce qu'un déchet ?

Point de vue du législateur

« Tout résidu d'un processus de transformation ou d'utilisation, toute substance matériau, produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon »

[Loi N°75-633 du 1^{er} juillet 1975, modifiée par la loi n° 92-646 du 13 juillet 1992]

« Toute substance ou tout objet dont le détenteur se défait ou dont il a l'intention ou l'obligation de se défaire » [Directive européenne du 18 mars 1991]

Point de vue de l'économiste

Un déchet est un bien qui n'a aucune valeur marchande - a priori.

Selon l'époque, la personne et le lieu, cette valeur peut varier.

Recyclage des déchets

Qu'est ce que le recyclage ?

Le **recyclage** est un procédé qui consiste à réintroduire un déchet dans un cycle de fabrication pour remplacer totalement ou en partie une matière première.

Pourquoi recycler les déchets ?

Cela entraîne une économie de matière première et d'énergie

En limitant l'utilisation d'autres moyens de traitement comme l'incinération, le recyclage réduit ainsi les impacts sur l'environnement.

Aujourd'hui, l'ensemble de la société a pris conscience du danger que représente une trop grande consommation de matières premières qui mène au prélèvement irréfléchi des ressources naturelles et à un accroissement de la part de gaz carbonique dans l'atmosphère qui est une des causes du réchauffement climatique.

Recycler les emballages permet de réduire ces méfaits.

Recycler le papier ou le carton permet d'abattre moins d'arbres, et par conséquent de maintenir les absorptions naturelles de gaz carbonique.

Recycler le plastique ou le métal, permet de conserver les ressources naturelles pour le futur.

Fabriquer des bouteilles de verre, des bouteilles plastiques, des emballages métalliques à partir de matière recyclée permet d'utiliser moins d'énergie et de rejeter moins de gaz carbonique dans l'atmosphère.

Nos ressources naturelles ne sont pas infinies

Recycler, c'est préserver pétrole, bois et minerais et aussi réduire la mise en décharge. Actuellement, boîtes en carton, en métal, bouteilles en plastiques ou en verre, briques alimentaires représentent **50%** du volume de notre poubelle. Ces produits correctement triés n'iront plus en décharge.

Donner une seconde vie à nos déchets

L'aluminium des boîtes de conserve, barquettes, aérosols et boîtes de boisson est, entre autre, recyclé dans la fabrication de pièces de voitures, des semelles de fers à repasser...

L'acier des boîtes de conserve est, à nouveau, utilisé dans l'industrie sidérurgique. On peut, par exemple, le retrouver dans des pièces de moteur, des tôles, des boîtes de conserve... L'acier est recyclable à l'infini.

Les papiers et cartons redeviennent de la pâte à papier qui donne à son tour de nouveaux papiers et cartons.

Les bouteilles en plastiques sont transformées en fibres synthétiques destinées au rembourrage des peluches ou en fil à tricoter : avec 3 bouteilles on peut réaliser 1 écharpe, avec 27 bouteilles, 1 chandail.

Quelques chiffres

Poids moyen par habitant d'ordures ménagères = 350 kg par année

20 000 boîtes de conserve recyclées = 1 voiture

700 canettes en aluminium recyclées = 1 vélo

1 tonne d'emballages en carton recyclés = 2,5 tonnes de bois économisées

1 tonne de briques alimentaires recyclées = 1 tonne de bois économisée

1 tonne de déchets végétaux recyclés = 500 kg de compost

Le recyclage permet une économie de matière première et d'énergie.

Il réduit les impacts sur l'environnement.

1 tonne recyclée fait économiser	Energie (en kg de pétrole)	Matières premières (en kg)
Verre	80	1200
Papiers-cartons	200 à 400	1700 à 2400
Plastiques	400	1400
Ferrailles	220 à 270	1400
Aluminium	4760	1400

Que signifie ce logo ?

Sur les emballages il y a souvent ce logo, en version couleur ou monochrome.

Signifie-t-il que le produit est recyclable ?



Non absolument pas

Ce logo **ne veut pas dire** que l'emballage est recyclable. Vous le trouverez sur presque tous les emballages et même ceux qui ne se recyclent pas. Ce logo indique simplement que l'entreprise qui a fabriqué l'emballage participe au financement de la mise en place de la collecte sélective et de la communication qui s'y rattache.

Le logo Triman 2015



Parallèlement à la mise en place de filières spécifiques aux différents types de déchets, de nombreux moyens de marquages concernant le tri ont vu le jour. Cette multiplication de pictogrammes ne favorise pas la compréhension du geste à faire au moment de jeter les déchets. De nombreux produits ne portent, d'ailleurs, aucune indication. Triman a été créé dans le but de simplifier et d'homogénéiser cette information. La signalétique commune, permet d'une part, de signifier plus généralement au consommateur l'existence d'une consigne de tri, et d'autre part, met en avant l'effort des industriels

Cette signalétique est apposée sur tous les produits recyclables, relevant d'une consigne de tri et qui sont soumis aux dispositifs de responsabilité élargie du producteur hors équipements électriques et électroniques, piles et accumulateurs et déchets diffus spécifiques (soumis à des marquages spécifiques notamment dans le cadre d'obligations européennes).

Note

Ce logo a été créé en **2015** et n'est encore pas systématiquement apposé sur les produits recyclables. Cela dépend de la volonté de l'industriel.

En conclusion si le logo apparaît => le produit est **recyclable** sans nul doute.

Si le logo n'apparaît pas => cela ne veut pas dire que le produit n'est pas recyclable.

Par ailleurs si le logo apparaît, cela ne veut pas dire que la **totalité** de l'emballage est recyclable.

Si l'industriel est sérieux, il indique quelle partie de l'emballage est recyclable et laquelle ne l'est pas.

Le recyclage passe par le tri des déchets

Pour pouvoir être recyclés, **les produits ne doivent pas être mélangés avec les ordures ménagères** : ils se saliraient mutuellement et les matériaux recyclables ne seraient plus récupérables. La solution passe par chacun d'entre nous : nous devons apprendre à séparer ce qui est à recycler de ce qui ne l'est pas ; c'est-à-dire à **trier** nos déchets.

L'amélioration de la qualité du tri est un enjeu primordial.

Il faut aussi trier dans nos habitudes

Trier pour recycler est une nécessité. C'est un acte **volontaire** et **citoyen**, mais insuffisant au regard des enjeux de demain. L'urgence, aujourd'hui, est de **réduire les volumes de déchets à la source**. C'est la seule solution pour freiner l'épuisement des ressources de notre planète, pour limiter la pollution et l'encombrement causés par les déchets.

La voie à suivre : produire et consommer **autrement**, réutiliser, économiser, donner plutôt que jeter... Chacun a son rôle à jouer : entreprises, État, collectivités locales mais aussi nous tous au quotidien, en qualité de citoyens.

Concrètement, nous devons donc également **trier dans nos habitudes**, avant même de trier nos déchets... de façon à aussi **changer nos comportements**.

Ordures et déchets ménagers

Il existe 5 catégories de déchets

Il est possible de distinguer 5 catégories de déchets produits par les familles sur leur lieu d'habitation.

Ordures ménagères

Elles proviennent de la préparation des aliments ou du nettoyage des habitations. On y différencie les déchets recyclables et les ordures ménagères résiduelles.

Déchets encombrants

Électroménagers, meubles...

Déblais et gravats

Des particuliers et non des professionnels

Déchet ménagers spéciaux (DMS)

Solvants, peintures, huiles de vidange...

Déchets végétaux

Feuilles mortes, tontes de gazons, mauvaises herbes, branches...

Il existe 5 types de collectes

- La collecte des ordures ménagères, service en porte-à-porte dont la presque totalité des habitants bénéficient. C'est le traditionnel ramassage des ordures ménagères par l'intermédiaire de la classique poubelle placée devant l'immeuble ou le portail de la maison ou bien le point de dépôt collectif des ordures que l'on trouve dans certaines communes.
- La collecte sélective en porte-à-porte par la mise à disposition de bacs spécifiques¹.
- La collecte sélective des emballages, papiers et verres par apport volontaire dans des conteneurs placés sur la voie publique (PAV = points d'apport volontaire).
- La collecte en déchetterie pour accueillir encombrants, gravats, déchets de végétaux, ferrailles, cartons, bois, piles, cartouches d'encre d'imprimantes, lampes à décharge...)
- La collecte de produits toxiques.

Que deviennent les ordures ménagères ?

Les ordures ménagères sont incinérées à très haute température ce qui permet de réduire leur volume et produire de l'énergie (chaleur qui est transformée en électricité ou utilisée pour le chauffage urbain). Les résidus après combustion - mâchefers - sont valorisés en remblais de voirie, ou stockés en CET (centre d'enfouissement technique) qui remplacent peu à peu nos traditionnelles décharges. Les fumées - produites par la combustion de déchets - sont lavées pour être débarrassées des poussières, métaux et acides qu'elles contiennent. Les résidus solides sont stockés en CET.

Certains déchets ne sont pas recyclables

Ils doivent être déposés dans la poubelle habituelle. Ils représentent habituellement 50 % en poids du contenu de nos poubelles.

Si vous avez un doute concernant un déchet, placez le plutôt dans votre poubelle habituelle.

Déchets non recyclable

Les déchets suivant ne sont pas recyclable. Ils doivent donc être déposés dans la poubelle habituelle

	Déchets alimentaires, épluchures, restes de repas. Le compostage vous permet néanmoins de valoriser ces déchets.		Ampoule, néon, halogène, miroir, verre à boire, cristal, pare-brise, aquarium...
	Couches, Papiers absorbants (papier toilette, essuie-tout, mouchoirs en papier...)		Pot plastique crème, dessert, barquette en plastique souple
	Pot de yaourt		Papiers ou emballages gras ou souillés
	Emballage ou barquette en plastique mince		Déchets placés dans des sacs en plastique, à moins que ces sacs vous soient fournis par votre mairie dans le but de recyclage. Ces sacs pour la collecte des emballages sont

¹ Ces bacs ont des couleurs différentes du bac des ordures ménagères. Les couleurs peuvent différer d'une communauté de communes à une autre.

			généralement jaunes.
	Barquette en polystyrène		Pots en terre, grès, faïence, porcelaine...
	Vaisselle		Emballages contenant des restes ou souillés
	Sacs ou films en plastique, suremballage plastique de bouteilles (comme par exemple l'eau minérale)		

Autres exemples de déchets non recyclables

La barquette en plastique dans laquelle votre charcutier ou votre traiteur place une portion d'un plat cuisiné.
L'emballage en plastique entourant le magazine que vous recevez par la poste
L'emballage plastique entourant les tranches de jambon (c'est un exemple) que vous achetez dans votre supermarché.

Les stylos, briquets
La poche en plastique qui contient le vin d'un cubitainer
La ficelle
Les étuis de CD ROM ou de DVD

...

Note

On commence à trouver dans certaines communes des points de collecte spécifiques pour les suremballages plastique de bouteilles (comme par exemple l'eau minérale, papier toilette, essuie tout, emballage de magazine...)

Trois sortes de déchets recyclables

Emballages, papiers-journaux et verres sont les **trois sortes** de déchets recyclables. Ils doivent être triés de façon à être collectés de façon séparée.

Emballages

Les bouteilles et flacons en plastique

Les bouteilles de soda, d'eau, d'huile, de lait, de soupe, quelle que soit leur taille, les flacons d'adoucissant, de lessive, de liquide-vaisselle, de mayonnaise, les conteneurs à vin en plastique dur, les flacons plastique de shampoing, de bain moussant, de gel douche, même ceux qui ont contenu des produits d'hygiène et de beauté. Vous pouvez les jeter avec leurs bouchons, c'est plus simple, plus propre et plus pratique.

S'il y a un bouchon vous pouvez le laisser. Ne mettre que des bouteilles vides.

Les emballages métalliques

Les boîtes de conserve, barquettes et bidons en métal, cannettes métal, bidons de sirop, aérosols (même ceux de la salle de bain).

S'il y a un bouchon vous pouvez le laisser sauf pour les aérosols.

Les briques alimentaires

Briques de jus de fruit, de lait, de soupe, de crème.

S'il y a un bouchon vous pouvez le laisser.

Les cartonnettes

Les boîtes en carton de lessive, les boîtes d'emballage ou de suremballage en carton (exemple le carton qui entoure des pots de yaourt ou des canettes en verre ou en métal).

Éviter d'imbriquer les bouteilles dans des boîtes de conserves ou des cartons.

Les déchets suivants ne **SONT PAS** des emballages

Sac en plastique et films plastique.

Sac de supermarchés, film de suremballage.

Films en plastique qui entourent les packs de bouteilles d'eau par exemple.

Emballages qui contiennent des restes alimentaires.

Petits emballages plastique comme pot de yaourt, crème, barquettes en plastique mince.

Emballage en polystyrène comme les emballages de hamburger.

Tout ce qui contient des restes.
Les couches-culottes.
Les papiers salis ou gras, les barquettes sales, les cartons à pizza, les papiers d'emballages des aliments délivrés à la coupe.
Les mouchoirs en papier et autres articles hygiéniques.
Les films plastiques enveloppant les revues et les emballages.
Les blisters, les boîtes de pâtisserie, les pots de fleurs, les ustensiles de cuisine, les jouets, le mobilier de jardin, les articles de sport ...
Les aérosols et flacons avec une « tête de mort »
Les pots de peinture

Les emballages sont recyclés pour se transformer en quoi ?

Bouteilles et flacons plastiques : vêtements polaires, jardinières, poubelles, jouets, objets en plastique.
Cartons et briques alimentaires : enveloppes, papiers peints, papier cadeau, cartons, objets en papier.
Emballages métalliques : outils, fers à repasser, aérosol, radiateur, objets en aluminium. L'acier des boîtes de conserve se recycle à l'infini.

Questions – Réponses

Pourquoi faut-il exclure les flacons qui ont contenu des produits chimiques ou des solvants ? – Cette exclusion est justifiée par les problèmes techniques qu'ils posent au moment du recyclage et aussi pour des raisons d'hygiène et de sécurité pour les opérateurs tout au long de la chaîne de collecte, de tri et de recyclage.

Faut-il laver les emballages ? – Non, il est inutile de laver les boîtes ou les emballages en métal. Il suffit de bien les vider de leur contenu.

Que faire des grands cartons ? – Pour gagner de la place, pensez à aplatir ou déchirer vos emballages en carton. Les grands cartons (électroménagers) doivent être portés en déchetterie. Ils seront recyclés.

Peut-on laisser les bouchons ? – Oui ils seront recyclés.
Sachez qu'il existe des associations de récupération des bouchons plastiques. Dans ce cas il faut trier les bouchons plastiques séparément.

Puis-je laisser les boutons des aérosols ? – Non il vaut mieux les retirer et les jeter dans la poubelle ordinaire.

Les bouteilles d'huiles peuvent-elles être considérées comme des emballages ? – Oui et non, les techniques de recyclage évoluent et certains centres de tri sont capables désormais de valoriser les bouteilles d'huile. Pour savoir si les flacons ou bouteilles plastique qui ont contenu de l'huile ou des matières grasses sont recyclables examinez les indications sur le conteneur de récupération ou demandez à votre mairie ou votre communauté de communes.
Dans le doute, jetez les bouteilles d'huile dans votre poubelle habituelle. Mais la plupart des structures de recyclage incluent désormais les bouteilles d'huile.

Les boîtes d'œufs en carton sont-elles considérées comme emballage ? – Non il vaut mieux les trier avec les journaux et magazines ou mieux comme carton en déchetterie. En revanche, celles en plastique ou en polystyrène doivent être jetées dans la poubelle habituelle. Concernant les œufs **bannissez** les boîtes en plastique ou en polystyrène. Peut être qu'un jour les industriels changeront leurs habitudes en constatant que vous n'achetez plus des œufs dans des emballages qui ne sont pas en carton...

Les tubes en carton du papier hygiénique ou du nettoyant en papier absorbant sont-ils considérés comme emballage ? – Non il vaut mieux les trier avec les journaux et magazines ou mieux comme carton en déchetterie.

Puis-je placer mes emballages dans des sacs en plastique ? – Surtout pas, n'enfermez pas les emballages recyclables dans des sacs plastiques. Pour des raisons de sécurité et de temps les employés du centre de tri ne les ouvriront pas. Les emballages "enfermés" ne sont donc pas recyclés...
Cette remarque n'est pas valable si votre commune vous donne des sacs prévus à cet effet².
Plus simplement dit, placer dans le conteneur de collecte destiné à cet effet des emballages enfermés dans un sac plastique ne sert strictement à rien.

Journaux - papier

Journaux, magazines, prospectus, catalogues, papier, enveloppes.

Les déchets suivants ne rentrent pas dans la catégorie papier et journaux

Films plastiques qui entourent les journaux.
Papiers gras ou salis.
Papier hygiénique ou absorbant.

Les papiers – journaux sont recyclés pour se transformer en quoi ?

Les journaux et les magazines se recyclent en papier et carton. Le papier se recycle à l'infini.

² Généralement ce sac est de couleur jaune.

Questions – Réponses

Les enveloppes à fenêtre peuvent-elles être considérées comme du papier ? – Elles comportent un film transparent destiné à visualiser l'adresse du destinataire. Les techniques de recyclage évoluent et ce type d'enveloppe est désormais recyclable.

Dans le doute déchirez cette partie et jetez la dans votre poubelle habituelle.

Doit-on retirer les agrafes des journaux ? – Non, il n'est pas nécessaire de retirer les agrafes de certains journaux ou magazines. Ces éléments métalliques sont extraits par aimantation lors du traitement et recyclés séparément.

Puis-je jeter n'importe quelle publicité ? – Non, certaines publicités sont contenues dans des enveloppes en plastique, certaines peuvent contenir d'autres matières que du papier. Le bon sens suggère de d'ouvrir la publicité et de trier ce qui sera recyclé et ce qui sera jeté dans la poubelle habituelle.

Le papier de soie contenu - par exemple - dans un carton à chaussures est-il du papier ? – Oui

Qu'en est-il des livres, des cahiers, des classeurs scolaires ? – Le contenu des livres, cahiers et classeurs scolaires sont en papier. En revanche les couvertures sont en carton et doivent être retirées. Concernant les livres pensez que ces derniers pourraient avoir une autre vie dans les mains d'autres lecteurs...

Une enveloppe en papier kraft est-elle considérée comme du papier ? – Oui

Puis-je recycler le carton d'un paquet de cigarette avec les emballages ? – Oui si vous retirez la partie plastique et aussi l'emballage papier/alu qui se trouve à l'intérieur.

Quid de l'entourage plastique d'un bouquet de fleur ?

Il permet de voir ce qu'il y a dedans et c'est très joli mais il a une durée de vie très courte. C'est du plastique et donc il devra aller dans la poubelle habituelle.

Demander plutôt à votre fleuriste un entourage en papier kraft qui sera recyclable...

Verre

Toutes bouteilles en verre **sans** leurs bouchons ou capsules.

Pots et bocaux en verre **sans** leurs couvercles.

Les pots (confitures, bébé, yaourts) et les flacons de shampoing, de gel douche, lorsqu'ils sont en verre **sans** leurs couvercles.

Les déchets suivants ne rentrent pas dans la catégorie verre

Ampoule, lampe halogène, néon, miroir, vaisselle (verre à boire, faïence, porcelaine...).

Le verre est recyclé pour se transformer en quoi ?

En verre... le verre se recycle à l'infini.

Ne mélangez pas le verre avec les autres emballages recyclables

Les agents en charge de la collecte risqueraient de se blesser. Ensuite, lorsqu'il est collecté avec d'autres emballages, le verre peut se casser et s'incruster dans les autres emballages, les rendant impropres au recyclage.

Questions – Réponses

Pourquoi retirer les bouchons ? – Les bouchons, capsules et couvercles des bouteilles et des pots en verre sont composés d'un matériau différent et gêne le recyclage du verre.

Le bouchon du pot en verre est en plastique, puis-je le mettre avec les emballages ? – Ainsi par exemple le bouchon d'un flacon de pâte à tartiner au chocolat ou de café soluble. Oui il est possible de le jeter avec les emballages si vous le séparez de sa capsule cartonnée qui se trouve à l'intérieur et qui sera aussi jetée avec les emballages.

Que dois-je faire des couvercles ou bouchons métalliques ou les capsules de bière ?

Les couvercles métalliques de type pots de confiture ou jus de fruits, les capsules métalliques de bouteilles, les mantelets et les capsules des bouteilles de champagne ne doivent être placés ni dans le bac réservé au verre. Leur faible quantité de matière métallique les rend peu intéressants économiquement pour un recyclage par tri. Il est plus judicieux de les placer dans le bac réservé aux emballages.

Il existe aussi des associations qui les récupèrent.

Doit-on retirer les étiquettes en papier des bouteilles en verre ? – Non, lors des phases de recyclage, cette partie en papier sera isolée pour ne pas gêner le recyclage du verre.

Même après avoir retiré le bouchon, la bouteille conserve des parties qui ne sont pas en verre –

Ainsi pas exemple du métal pour une bouteille de vin, une partie plastique pour une bouteille de vinaigre. Ce n'est pas grave, ces constituants seront éliminés une fois le verre broyé.

Doit-on laver la bouteille avant de la trier ? – Non, la vider complètement suffit. Gaspiller de l'eau pour laver un emballage rendra le recyclage économiquement et écologiquement moins intéressant que de préserver cette ressource vitale que constitue l'eau.

À l'intérieur du bocal à cornichon, il y a un élément en plastique, que dois-je en faire ? – Il faut le jeter dans la poubelle habituelle. La quantité de matière n'est pas suffisante pour un recyclage efficace.

Y-a-t-il une différence entre verre transparent et verre coloré ? – Oui, mais dans la majorité des situations, la séparation est réalisée en centre de tri. Néanmoins, certaines communes ou communautés de communes proposent des conteneurs séparés pour la collecte du verre : ceux pour le verre transparent et ceux pour le verre coloré.

Note concernant les couvercles métalliques ou plastique

Les couvercles métalliques de type pots de confiture, cornichons ou jus de fruits, les capsules métalliques de bouteilles, les mantelets et les capsules des bouteilles de champagne, les capsules de bière... sont en métal. Vous pouvez ainsi les placer dans le PAV (point d'apport volontaire) des emballages.

Il y a matière plastique et matière plastique...

Il existe plusieurs variétés de plastique, certaines sont recyclables, d'autres ne le sont pas

Vous avez dit plastique ?

Les «plastiques» sont des produits dérivés du pétrole. Ceux utilisés pour les bouteilles et flacons sont principalement de 3 sortes

le PET ou PETE

Polyéthylène Terephthalate

Il peut être transparent ou teinté. Il sert pour les sodas, les boissons aux fruits et les eaux minérales.

Le PET est broyé puis fondu et transformé en fibres par étirage. Cette fibre sert à rembourrer des anoraks, des peluches ou des couettes... et à fabriquer des vêtements.

Le PEHD ou HDPE

Polyéthylène haute densité

C'est un matériau souvent opaque qui est employé pour réaliser des emballages de produits ménagers (détergents, lessives...), de liquides alimentaires (bouteilles de lait, soupe...) et de produits de toilette (shampooing, gel douche...).

Le PEHD est broyé et transformé en granulés. Ces granulés sont fondus et servent à la fabrication de tubes, de flacons non alimentaires et... de bacs de collecte des déchets ménagers.

Le PP

Polypropylène

Il est présent essentiellement dans les objets plus minces comme la vaisselle en plastique, des récipients alimentaires réutilisables, les pots de yaourt ou de crème dessert, les emballages en plastique souple, les emballages de margarine...

De faible densité, il n'est actuellement **pas recyclable** en dehors de l'industrie.

Certains plastiques ne sont pas recyclables pourquoi ?

Les sacs plastiques, les films plastiques qui enveloppent revues, sur-emballages bouteilles d'eau, les pots de yaourts ou de crème ou encore les barquettes ne sont pas recyclable. Ils sont en effet trop léger et ne contiennent pas suffisamment de matière et le recyclage n'est ainsi pas rentable.

Seuls les bouteilles et flacons se recyclent. La main-d'œuvre nécessaire, les camions indispensables à la collecte et au transport jusqu'au centre de tri, puis jusqu'à l'usine de recyclage, tous ces éléments sont pris en compte pour juger du bénéfice écologique et économique du recyclage des emballages.

Aujourd'hui, la meilleure façon de **valoriser** les pots de yaourt ou les films en plastique qui entourent les bouteilles d'eau, c'est de les jeter dans la poubelle habituelle. Incinérés, ils aident à la combustion des autres déchets en économisant du fuel ou du gaz. Ils contribuent à produire de l'énergie, utilisée pour chauffer des logements ou des équipements collectifs. Ainsi, non recyclable ne signifie pas obligatoirement non valorisable.

Cherchez le triangle...

Regardez sous une bouteille d'eau minérale en plastique. Vous y trouverez probablement le logo suivant :



Ce logo signifie que le plastique constituant la bouteille a le niveau 1 de recyclage.

Regarder sous une barquette en plastique de plat surgelé destiné à être chauffée au four à micro-ondes. Vous y trouverez probablement les logos suivants. :



Ce logo signifie que le plastique constituant la barquette a le niveau 5 de recyclage.



Ce logo signifie que la barquette plastique peut être utilisée pour contenir des produits alimentaires.

Note

En fonction du fabricant, les logos peuvent varier. Les quatre indications suivantes correspondent à la même matière plastique.

			PP
--	--	--	-----------

Cela signifie-t-il qu'il existe des niveaux de recyclage ?

Oui il existe plusieurs niveaux de recyclage.

En France, à l'heure actuelle, seul les plastiques de niveaux 1 et 2 (et 5 mais que pour les bouchons) sont recyclables au niveau des particuliers.


Que doit-on faire des emballages de niveaux supérieurs et que deviennent-ils ?

Il faut les jeter avec les ordures ménagères dans la traditionnelle poubelle. On sait valoriser ces emballages plastiques sans avoir à les séparer des autres déchets en tirant parti de leur potentiel énergétique, puisqu'ils sont fabriqués à partir du pétrole, du charbon ou du gaz naturel. Lorsqu'on les brûle dans des incinérateurs respectant les normes en vigueur, les plastiques fournissent presque la moitié de l'énergie contenue dans les ordures ménagères. Ils aident à la combustion des autres déchets en économisant du fuel ou du gaz. Ils contribuent à produire de l'énergie, utilisée pour chauffer des logements ou des équipements collectifs.

Cela signifie-t-il qu'il sera – plus tard – possible de recycler les barquettes en plastique ?

Oui, d'autres pays dans le monde le font. Les techniques de recyclage évoluent et on peut estimer que les centres de tri seront capables – dans l'avenir - de recycler les plastiques de niveaux 4 et 5. À horizon 2020, tous les plastiques seront recyclables.

Sous l'emballage il n'y a que l'indication PE ?

<p>L'emballage est en polyéthylène. En fonction de la densité, on distingue le PE haute densité du PE basse densité. Le premier est opaque ou translucide, rigide, et résistant aux chocs. Il a la classification 2 du système à 7 codes de l'industrie plastique (voir ci-dessous) et est recyclable. Le deuxième étant plus souple et est utilisé pour certains sacs, emballages ou barquettes souples. Il a la classification 4 du système à 7 codes de l'industrie plastique (voir ci-dessous) et n'est pas recyclable.</p>	
---	---

Dans ce cas comment savoir s'il s'agit de PE haute densité ou PE basse densité ?

Le premier étant à placer dans le bac « emballages » afin d'être recyclé, le deuxième étant à placer dans la poubelle habituelle.

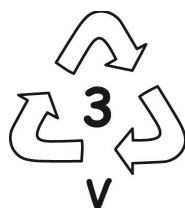
Un **test très simple**, il est lié à la densité et la souplesse de la matière plastique. Si vous êtes capable de déchirer l'emballage avec vos mains ou le couper très facilement avec un ciseau d'enfant, il s'agit de PE basse densité. Dans ce cas, aucune hésitation, il va dans la poubelle habituelle. Il ne sera pas recyclé mais valorisé par combustion.

Dans tous les cas, si vous avez un doute placer l'emballage dans votre poubelle habituelle.

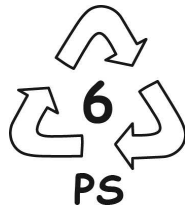
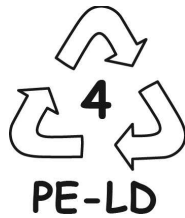
Un système à 7 codes

Le plastique doit être trié par type pour le recyclage car chaque type de plastique a des propriétés différentes. L'industrie du plastique a créé un système de **7 codes**. Vous pourrez les trouver en regardant généralement en dessous du produit.

Les plastiques **recyclables** sont le **PET**, le **PEHD** et le **PP** (mais ce dernier uniquement au niveau de l'industrie)



<p>On peut trouver aussi : PET Polyéthylène Terephthalate. Il est utilisé pour les bouteilles de boissons gazeuses, d'eau minérale, d'huile de cuisine, pour sa transparence, sa résistance aux chocs, son faible poids et son imperméabilité à l'eau. Il est actuellement le plastique le plus recyclable.</p>	<p>Une étude récente a démontré qu'au delà d'un certain temps de stockage de l'eau dans une bouteille en PET, un phtalate probablement cancérigène pourrait s'y développer. Il est donc déconseillé de réutiliser une bouteille en PETE.</p>
<p>On peut trouver aussi : HD-PE ou PE-HD Polyéthylène haute densité, qui représente 50% du marché et se retrouve dans les bouteilles de jus de fruits, de détergents. Il est opaque ou translucide, rigide, résistant aux chocs, étanche, et imperméable aux corps gras. Ce plastique est recyclable.</p>	
<p>On peut trouver aussi : PVC Le polychlorure de vinyle (PVC). La fabrication et l'incinération de ce plastique rejettent des dioxines, des substances cancérigènes et des disruptifs hormonaux. Ce plastique n'est pas recyclable.</p>	<p>C'est le 2ème plastique utilisé dans le monde (20% de l'ensemble des plastiques) après les polyéthylènes (32 %). Les emballages en PVC sont utilisés dans la plupart des supermarchés et des épiceries pour emballer le fromage et la viande.</p>



On peut trouver aussi : LD-PE ou PE-BD ou BD-PE Polyéthylène basse densité. Ce plastique n'est pas recyclable.	Il est utilisé pour certains sacs, emballages ou barquettes alimentaires souples.
Polypropylène De faible densité, il concilie des propriétés chimiques, thermiques et électriques. Il n'est actuellement pas recyclable en dehors de l'industrie. Seuls les bouchons en PP des emballages sont recyclables.	Il est présent aussi essentiellement dans les objets comme la vaisselle en plastique, les récipients alimentaires réutilisables, des pots de yaourt ou de crème, les emballages de margarine...
Polystyrène (PS). Le polystyrène peut laisser filtrer du styrène, un cancérigène potentiel qui peut être également un disruptif hormonal. Il est facile de l'éviter en utilisant des tasses en verre ou en porcelaine au lieu des tasses en plastique, en évitant les couverts en plastique.	Ne jamais chauffer les aliments dans des récipients en polystyrène. Ils fondraient dans votre nourriture et rejetteraient des gaz toxiques).
Polycarbonate : la plupart des biberons et certaines tasses pour bébé sont faits de polycarbonate translucide et rigide, tout comme les bonbonnes d'eau de 20 litres et certaines de 3,5 litres. Le problème : le polycarbonate contient du bisphénol-A, un produit chimique oestrogénique et un disruptif hormonal chez les animaux de laboratoire.	Des études ont démontré que le bisphénol-A présent dans le plastique pouvait s'exfiltrer s'il était chauffé ou après une utilisation prolongée. Cette possibilité d'infiltration est une raison supplémentaire de choisir l'allaitement. Quand vous utiliser un biberon, choisissez-en plutôt un en verre de sécurité ou en plastique opaque.

Certains plastiques seraient donc « écologiquement corrects » ?

Une matière plastique peut être considérée comme « propre » si elle est facilement recyclable, ne produit pas de déchets toxiques et présente un bon écobilan.

Le PE

Le plastique le plus employé au niveau mondial (environ 29 % de tous les plastiques) est le polyéthylène (formule générique : $-(CH_2-CH_2)_n-$), plus connu sous l'abréviation PE. Il s'agit d'un polymère obtenu par polymérisation des monomères d'éthylène. En fonction de la densité, on distingue le **PE basse densité** du **PE haute densité**, le premier étant plus souple. Au quotidien, le PE se rencontre notamment sous forme d'emballage plastique. À la différence du PVC (polychlorure de vinyle), le PE est constitué simplement de carbone et d'hydrogène. Lors de sa combustion complète, il se transforme donc en CO₂ et en vapeur d'eau. Son bilan énergétique est bon : la polymérisation du PEHD à l'aide de catalyseurs se fait à basse température (20 à 150°C) et à basse pression (1 à 50 bars). Non mélangé, le PE haute densité est recyclable. Translucide, inerte, facile à manier et résistant au froid, ce matériau est en outre un excellent isolant électrique, raison pour laquelle il est utilisé pour la fabrication de gaines. Un de ses inconvénients : il ne résiste pas aux températures supérieures à 80°C.

Le PP

Un autre plastique « propre » est le polypropylène ou polypropène, abrégé PP (formule chimique : $-(CH_2-CH-CH_3)_n-$). Il est obtenu par polymérisation du propène à l'aide de catalyseurs. Grâce à sa structure moléculaire, il se décline en un grand nombre de PP aux propriétés variables. Le polypropène est plus rigide, plus dur et plus résistant que le PE, mais moins que d'autres plastiques plus nocifs. Le PP devient cassant à basse température (moins de 0°C), mais il peut être employé jusqu'à environ 160°C. Inodore et sans incidence sur la santé, il convient parfaitement aux utilisations dans le domaine alimentaire. Dans les constructions, il prend par exemple la forme de canalisations (tuyaux et raccords). Le PP n'est recyclable que dans le cadre de l'industrie.

Vers une re-conception des produits plastiques

Les fabricants devraient re-concevoir leurs produits, y compris le conditionnement afin de les rendre recyclables.

Attention, il faut être conscient que **les produits en plastique deviennent tôt ou tard des déchets.**

Le recyclage ne fait que retarder l'inévitable incinération ou la mise en décharge. Il laisse la porte ouverte à l'augmentation de la production au lieu de véritablement remplacer la production primaire.

Seul le papier/carton, le verre et le métal sont recyclables à l'infini.

Vers une réduction du plastique à la source

La meilleure solution de lutter contre le plastique est d'en produire le moins possible donc d'en consommer le moins possible :

- Refusez les emballages superflus ou non recyclables : faites connaître votre opinion au vendeur ou au fabricant

- Refusez les sacs plastiques : utilisez votre propre cabas ou caddie
- Refusez le jetable : choisir des produits durables, réutilisables, réparables
- Utilisez des produits recyclés ou non toxiques
- Privilégiez plutôt les produits contenus dans du verre, du papier et non dans du plastique
- Évitez les produits faits de plastique PVC (triangle 3), optez pour une autre marque. La fabrication et l'incinération de ce plastique rejettent des dioxines, des substances cancérigènes et des disruptifs hormonaux.

Trier ses déchets

Imprimez cette page et placez-la à proximité de votre poubelle traditionnelle.

Emballages Recyclables		Emballages non recyclables	
Bouteilles en plastiques (avec leurs bouchons)- Flacons opaques (avec leurs bouchons) Bouteilles ayant contenu de l'huile (avec leurs bouchons)		Pots de yaourt, de crème fraîche et de fromage blanc, barquettes alimentaires en plastique souple.	
Boîtes de conserve, barquettes alu non souillées par les aliments,- cannettes de boisson, bidons de sirop (avec leurs bouchons), Aérosols (sans leurs bouchons)		Barquettes en plastique, en polystyrène Bidons de pétrole- morceaux de ferraille, fer à repasser, cintres...	
Briques alimentaires Boîtes et emballages en carton		Cartons souillés (gâteaux, pizza...)	
Papiers Recyclables		Papiers non-recyclables	
Journaux, magazines et prospectus Feuilles de papier		Papiers gras ou souillés, cartons de pizza Papiers peints, papiers calque, mouchoirs en papier, papiers absorbant... Filtres à café, sachets de thé, couches-culottes..	
Verres recyclables		Verres non recyclables	
Bouteilles, bocaux, flacons Pots de confiture, de yaourt en verre. Retirer les bouchons et les capsules.		Ampoules Verre brisé, vaisselle, miroirs, néons, halogènes, faïence, porcelaine Bouchons, couvercles...	












Vous avez un doute ?

N'hésitez pas... si vous avez un doute, utiliser votre poubelle habituelle.
Il vaut mieux se tromper que de rendre impropre au recyclage le contenu complet d'un conteneur de collecte.

Une histoire de trou...

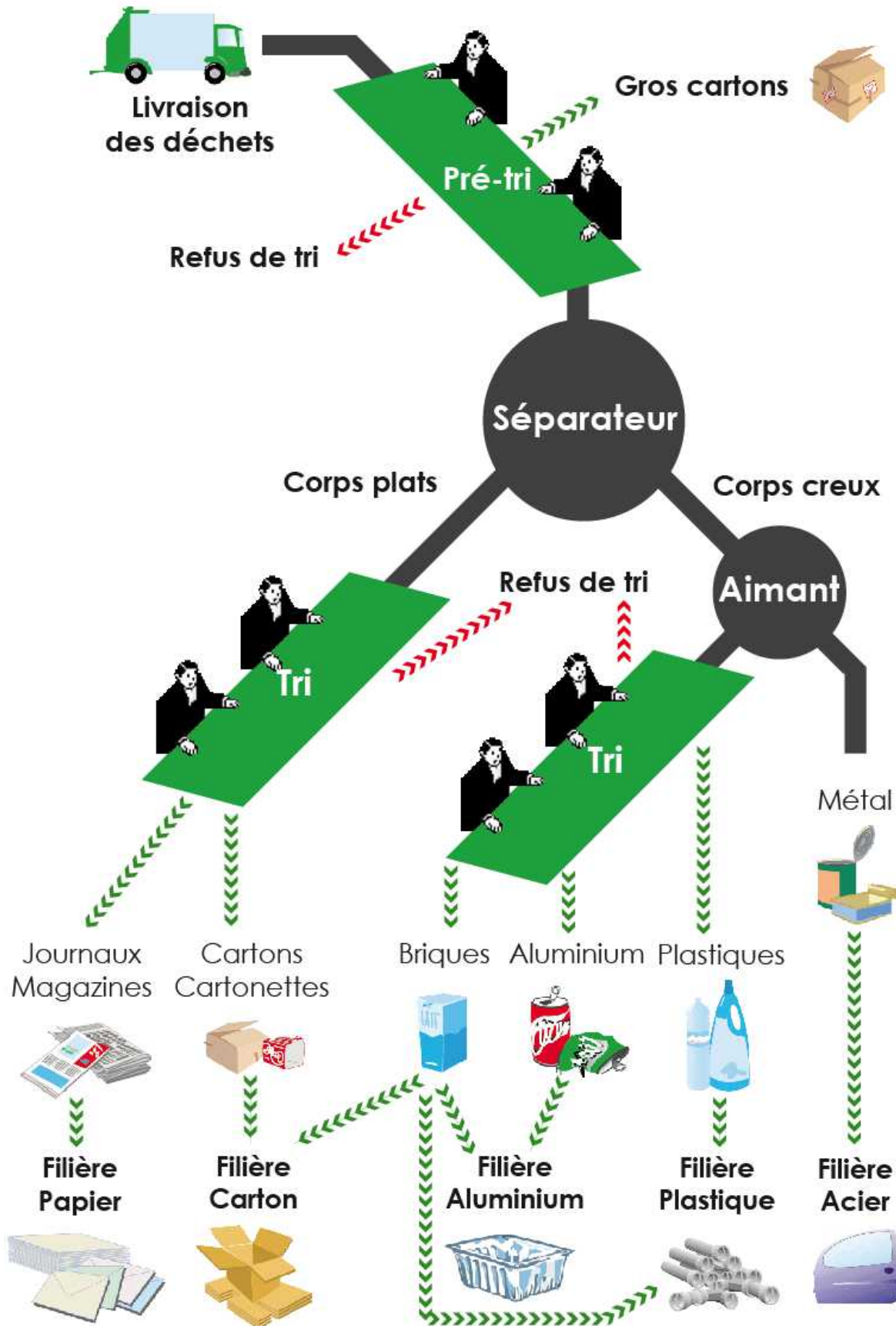
Les conteneurs de collectes volontaires diffèrent suivant la commune ou la communauté de communes.
Ce qui ne change pas est la forme de l'orifice d'entrée dans lequel vous allez glisser les déchets dans le but de les recycler.

Certains conteneurs de collectes volontaires placés sur la voie publique sont en plastique, d'autres en métal ou enfin en bois. Les couleurs peuvent être différentes d'une commune à l'autre. Elles sont souvent de dominante jaune pour les emballages, bleue pour les journaux et papier et verte pour le verre. Ce qui ne change pas est la forme de l'orifice d'entrée dans lequel vous allez glisser les déchets dans le but de les recycler : **ronde, allongée ou large**.

Forme du trou	Pour recycler quoi ?						
Ronde	Verres						
Rectangulaire et allongée	Journaux Magazines Papiers						
Rectangle ou carrée assez large	Emballages						

Rappelez-vous, chaque fois que vous utiliser un conteneur de recyclage, vous accomplissez un acte citoyen.

Comment fonctionne un centre de tri ?



Déchetterie

Les déchetteries sont destinées à collecter les déchets des particuliers qui ne peuvent ni être déposés dans les conteneurs individuels ni dans les conteneurs d'apport volontaire destinés aux déchets recyclables.



En déchetterie on apporte en vue de leur traitement et de leur recyclage :











Encombrants, gravats, batteries automobiles, huiles de vidange, déchets végétaux, bois, gros cartons, électroménager, piles³, textiles, vieux meuble⁴, literie, déchets végétaux, vêtement usagers, vieux tapis, rideaux, ferraille, pneumatique (uniquement pneumatiques déjantés des particuliers), cartouche encre imprimante...

				
Gros cartons	Electroménager	Vieux meubles - literie	Gravats	Ferraille

Collecte des produits dangereux

Ces produits dangereux ne peuvent pas être collectés avec les ordures ménagères. Il est possible de les apporter en déchetterie sous certaines conditions

Ils sont identifiables grâce aux symboles suivants (Etiquetage Union Européenne).

				
T+ Très Toxique	T Toxique	Xn Nocif	Xi Irritant	C Corrosif
				
F Facilement inflammable	F+ Extrêmement inflammable	O Comburant	E Explosif	N Dangereux pour l'environnement

Concernant pots de peinture, solvants et produits phytosanitaires etc. il convient de demander conseil au responsable de votre déchetterie.

Concernant les médicaments, seringues etc. vous pouvez consulter votre pharmacien. Le compostage

Vous habitez en maison individuelle ? Vous vous souciez de votre environnement ? Vous souhaitez vous impliquer dans la protection de la nature et des sols ?

Pensez au compost...

On estime qu'environ 30 % de nos déchets de cuisine pourraient être compostés.

Pourquoi ?

Pour bénéficier d'un engrais de qualité pour la terre de votre jardin ou de votre potager.

Pour limiter la production d'ordures ménagères que vous devez faire enlever. Le transport des déchets, incinération et mise en décharge sont ainsi réduits, ce qui participe à la préservation de l'environnement, et diminue d'autant les coûts...

Qu'est-ce que le compost ?

C'est un engrais fabriqué à partir d'un mélange fermenté de débris organiques et de matières minérales. Les déchets organiques se transforment en présence d'eau et d'oxygène. En quelques mois, des micro-organismes (champignons, bactéries...) transforment ces déchets en un produit comparable à de l'humus. C'est cet engrais qu'on appelle le compost. Il favorise le développement des plantes, leur résistance aux parasites, aux maladies et aux gelées.

Le compost peut être réalisé :

- En tas pour ceux qui ont de la place. Toutefois, l'encombrement est relativement important, le tas peu esthétique et odorant et le compostage généralement plus lent.

³ Certains commerces possèdent des bacs de récupération des piles usagées ou de cartouches d'imprimantes.

⁴ Il convient de penser à certaines associations comme Emmaüs - par exemple - qui peuvent tirer avantage de vos vieux meubles, objets, jouets, vêtements...

- Dans un composteur individuel, qui convient bien aux petits volumes. En bois, en plastique ou en métal, il contient les déchets à composter dans un volume réduit. Il nécessite cependant une certaine vigilance.

Que peut-on composter ?

De nombreux déchets peuvent être compostés :

- Les déchets de jardin : fanes de légumes, feuilles mortes, gazon, branches broyées...
- Les déchets de cuisine : épluchures de légumes, fruits et légumes abîmés, marc de café, coquilles d'œuf, sachets de thé...
- Les déchets de maison : sciure, feuilles d'essuie tout, cendres de bois... mais en quantité limitée.

Les déchets « interdits » ou à éviter

Sauces, graisses, huiles, mégots de cigarette, matières synthétiques, métaux, papiers glacés ou imprimés (car les encres sont acides et peuvent s'accumuler dans le sol), plastiques, verre, coquilles de mollusques, restes de viande (risques d'odeurs) végétaux traités, branches non broyées (car trop longues à se décomposer), "mauvaises herbes" en graines (risque de germination).

Comment réussir son compost ?

La transformation des matières organiques se fait naturellement. Toutefois, pour produire du compost, il faut respecter certaines règles :

- Mélanger les divers déchets organiques ; cela permet d'obtenir un bon rapport carbone/azote.
- Aérer et brasser le mélange régulièrement.
- Veiller à une bonne humidité : si votre compost est trop humide les micro-organismes sont asphyxiés ; s'il ne l'est pas assez, ils se dessèchent et le processus s'arrête.

La classification ci-dessous permet de bien réaliser son mélange. Il est important de mélanger les catégories opposées entre elles :

- Les matières plutôt carbonées (en général celles qui sont dures, brunes et sèches telles que la paille, les feuilles mortes...) avec les matières azotées (en général elles sont molles, vertes, fraîches telles que les tontes de pelouse, les déjections animales, les épluchures...).
- Les humides avec les secs.
- Les déchets grossiers avec les fins.

Comment utiliser le compost ?

Lorsque les déchets se sont transformés en une terre grumeleuse, friable, brun foncé (au bout de 8 à 12 mois en moyenne) et avec une bonne odeur de litière forestière, le compost est prêt. Il peut être utilisé toute l'année. Pour obtenir un terreau équivalent à celui du commerce, il faut mélanger 1/3 de compost avec 2/3 de terre.

Les nuisances et leurs remèdes

Des insectes, des rongeurs ?

Pour éviter ces indésirables attirés par certains déchets, recouvrez ces derniers de matières sèches, incorporez-les dans le tas de compost. Quant aux rongeurs, ce sont le plus souvent des musaraignes... Ce n'est pas gênant.

- Des moisissures, des odeurs nauséabondes ? Cela signifie que votre compost « étouffe ». Aérez-le en le mélangeant et en le retournant.
- Des odeurs de purin ou d'ammoniacque ? Le compost est trop riche en matières azotées et humides. Rajoutez des matières carbonées (feuilles mortes, paille, petites branches...).
- Des filaments blanchâtres dans le composteur ? Il s'agit de champignons. Ils signalent que le compost est trop riche en matières carbonées, dures et très sèches. Rajoutez des matières vertes ou un peu d'eau.

Où se procurer un composteur ?

Ces équipements sont vendus principalement dans les jardinerie et les grandes surfaces.

Choisissez de préférence la marque NF Environnement « composteurs individuels » qui vous apporte des garanties sur la qualité du matériel.

Le saviez-vous ?

Quelques réponses à des questions que vous vous posez, quelques trucs et astuces mais aussi des idées reçues auxquelles il faut « tordre le cou ».

Ne laissez aucun déchet dans la nature

Trop de temps est nécessaire pour les voir disparaître...

Pelure de fruit : 3 mois à 2 ans
 Mégot de cigarette : 1 à 5 ans
 Bouteille en verre : plus de 4000 ans
 Chewing-gum ou papier de bonbon : 5 ans
 Carte à puce, forfait de ski : 1000 ans
 Sac plastique : 450 ans
 Canette ou boîte en métal : de 10 à 100 ans

Ce n'est pas parce vous pensez « bio-dégradable » que votre déchet sera « bien dégradé... »

Une peau de banane jetée à côté d'une jolie fleur de montagne mettra 3 mois à 2 ans pour disparaître et risque d'attirer des parasites ou encore modifier la nature du sol.

Plus simplement dit votre peau de banane - par nature sucrée - va attirer des fourmis et - compte tenu de sa composition - menace de modifier l'acidité ou la basicité du sol.

En conséquence, il est assez probable que la jolie fleur ne sera plus là l'année prochaine...

Triez vos déchets même dans la nature

En vacances, en pique-nique ou en randonnée, gardez vos bonnes habitudes. Il y a des conteneurs de recyclage dans pratiquement toutes les communes françaises.

Bouchons de liège des bouteilles de vin ou de champagne

Les bouchons de liège macérant quelque mois dans de l'alcool à brûler font de merveilleux allume-feu pour le barbecue, la cheminée ou le poêle à bois.

Bouteilles d'huile

Pour savoir si les flacons ou bouteilles plastique qui ont contenu de l'huile ou des matières grasses sont recyclables regardez les indications sur le conteneur de récupération ou demandez à votre mairie.

Dans le doute, jetez les bouteilles d'huile dans votre poubelle habituelle.

Sachez que les méthodes de recyclage évoluent, et désormais beaucoup de centres de tri recyclent les bouteilles d'huile en plastique ou en verre.

Cigarette

Un filtre de cigarette est extrêmement polluant, il ne doit pas être jeté à terre mais dans les ordures ménagères; attention néanmoins aux risques d'incendie.

Une idée pour nos - néanmoins amis - fumeurs; tourner la cigarette terminée pour faire tomber le reste de tabac. Touchez le bout, s'il est encore chaud, le placer dans la poubelle habituelle n'est pas une très bonne idée...

Faut-il laver avant de trier?

C'est une idée reçue.

Il est inutile de laver vos emballages avant de les jeter, bien les vider suffit amplement.

Le coût de l'eau gaspillée rend la valorisation complètement inefficace.

L'eau potable est en passe de devenir un luxe...

Ne pas gaspiller d'eau pour laver un emballage dont le recyclage sera écologiquement moins intéressant que de préserver cette ressource vitale que constitue l'eau.

Il faut ôter les bouchons des bouteilles plastiques avant de les trier

Non c'est aussi une idée reçue, en revanche, il faut le faire pour les bouteilles et flacons en verre.

Aujourd'hui les techniques de recyclage permettent de séparer simplement les bouchons de la bouteille plastique. Les procédés de régénération permettent de séparer simplement le bouchon PEHD ou PP de la bouteille en PET : broyés et mis dans l'eau, le premier flotte et la seconde coule. Chacun suit ensuite sa propre filière de recyclage. Pour les flacons PEHD, la question ne se pose pas, les deux sont régénérés ensemble.

Le bouchon représentant en moyenne 8 % du poids de la bouteille, il participe au tonnage recyclé et est soutenu financièrement par les sociétés agréées auprès des collectivités locales. Il permet donc d'alléger la facture du contribuable.

Sachez qu'il existe des associations de récupération des bouchons plastiques. Dans ce cas il faut trier les bouchons plastiques séparément.

Certaines mairies ou commerces proposent des points d'apport de ces bouchons en plastique destinés à des associations.

Faut-il compacter les bouteilles plastiques ?

Quand on veut gagner de la place, il vaut mieux aplatir les bouteilles dans le sens de la longueur plutôt que de les compacter verticalement.

Que deviennent les autres emballages plastiques ?

Ceux qui ne sont pas mis dans la collecte sélective ? À l'heure actuelle, on sait valoriser les emballages plastiques sans avoir à les séparer des autres déchets en tirant parti de leur potentiel énergétique, puisqu'ils sont fabriqués à partir du pétrole, du charbon ou du gaz naturel. Lorsqu'on les brûle dans des incinérateurs respectant les normes en vigueur, les plastiques fournissent presque la moitié de l'énergie contenue dans les ordures ménagères. Ils aident à la combustion des autres déchets en économisant du fuel ou du gaz. Ils contribuent à produire de l'énergie, utilisée pour chauffer des logements ou des équipements collectifs.

Mais alors pourquoi faut-il trier les emballages plastiques alors que tout pourrait être incinéré ? Le recyclage permet d'économiser des matières premières. Par exemple, recycler une tonne de bouteilles plastiques en PET, permet d'économiser 800 kg de pétrole brut.

C'est aussi une obligation légale, imposée par une directive européenne qui a fixé un taux minimal de recyclage de 15 % pour tous les matériaux d'emballages à l'horizon 2001. Cette directive est en cours de révision et prévoit une hausse de ce taux de recyclage (probablement à hauteur de 22,5 % pour fin 2007 et plus à horizon 2020).

Il répond de plus à une attente des citoyens : pour la protection de l'environnement, il est plus favorable de recycler que de mettre en décharge ou d'incinérer sans récupération d'énergie.

Pourquoi la couleur des poubelles destinées au tri est différente d'une collectivité à une autre ?

Pour certaines collectivités, la couleur des poubelles destinées au tri est verte et la couleur des poubelles traditionnelles est grise.

Dans d'autres collectivités, il peut y avoir une autre codification couleur (par exemple : jaune pour les emballages, bleu pour les journaux/magazines, vert pour le verre...).

Le choix des couleurs relève de la compétence des collectivités qui mettent en place la collecte sélective.

Où se procurer les autocollants STOP PUB pour sa boîte aux lettres ?

Vous pouvez vous procurer un autocollant Stop Pub :

Dans votre mairie : plus d'un français sur deux habite dans une commune qui dispose d'autocollants Stop Pub.

- À l'accueil ou à la caisse centrale de votre grande surface habituelle : certaines enseignes proposent leur propre autocollant.
- Au près d'une association de défense de l'environnement ou des consommateurs ayant créé son autocollant.
- Soit en l'imprimant depuis un site web

Comment recycler son vieil ordinateur ?

Les DEEE, (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques) sont issus de tous les produits qui se branchent sur le courant électrique ou qui fonctionnent à piles. Nous en utilisons quotidiennement, dans la cuisine, la salle de bains, le séjour mais aussi dans nos loisirs.

Les 4 familles de déchets d'équipements électriques et électroniques sont les suivantes :

- Gros électroménager - froid : réfrigérateurs et congélateurs
- Écrans et moniteurs : télévisions, ordinateurs.
- Gros électroménager - hors froid : lave-vaisselle, cuisinière, four, four à micro-ondes, sèche-linge, lave-linge, radiateur, etc.
- Petits appareils en mélange : appareils de loisirs, outillage électrique, petits appareils ménagers, etc.

Pour le particulier, il existe plusieurs solutions pour se débarrasser de ces déchets:

- Si cela concerne un achat, votre distributeur **doit** vous reprendre votre ancien appareil dans le cadre du **un pour un** (c'est-à-dire un appareil repris pour un appareil acheté). C'est à cela que sert la taxe environnementale payée aux distributeurs lors de l'achat d'un produit électrique ou électronique.
- Si votre appareil peut être encore utilisé, vous pouvez prendre contact avec une association de votre secteur qui peut être intéressée.
- S'il ne s'agit pas d'un achat, portez-le à votre déchetterie ou aux encombrants.

Quel est le taux de refus lors du tri ?

Le taux de refus est de l'ordre de 20 %: de nombreuses erreurs de tri (barquettes polystyrène, divers emballages plastiques autres que des bouteilles) pénalisent la collectivité... les soutiens financiers pour la collecte sélective sont basés sur les performances et la qualité du tri.

Mieux nous trions, et plus nous serons capables de trier...

Les bons réflexes

Trier ses déchets est bien, trier dans ses habitudes ou ses comportements est mieux.

Quelques conseils de bon sens pour faire attention à nos déchets, réduire notre consommation de matières premières : à la maison, à l'école, au bureau, en vacances ou lors des achats.

À la maison

Buvez l'eau du robinet ou de l'eau filtrée : l'eau en bouteille génère 6 kg de déchets par personne et par an et coûte entre 50 et 100 fois plus chère que l'eau du robinet. Celle-ci fait l'objet de nombreux contrôles de qualité.

Limitez l'usage des produits ménagers, une dose de vinaigre blanc détartre et fait briller chromes, lavabo, évier et baignoire aussi bien qu'un produit anti-calcaire.

Si vous avez un jardin, vous pouvez composter vos déchets de jardin et de cuisine, en tas ou à l'aide d'un composteur individuel pour produire un engrais naturel, traditionnel et économique pour les fleurs ou le potager. Vous n'avez pas de potager, peut-être votre voisin serait intéressé.

Économisez les piles : branchez-vous sur secteur à la maison pour faire des économies et augmenter la durée de vie des baladeurs, lecteurs MP3, radios... Privilégiez les piles rechargeables

Pensez à donner une « seconde vie » à vos vieux objets en les réparant vous-mêmes ou en les donnant à des associations comme Emmaüs par exemple.

Posez un stop pub sur votre boîte aux lettres : il permet de limiter les prospectus, ces fameux COUNS (COUrriers Non Sollicités), que nous retrouvons dans nos boîtes aux lettres quotidiennement. Ils représentent chaque année plus de 42 kg par ménage soit 17 kg par habitant. 40 kg de prospectus, c'est 40 kg de papier pour lesquels il faut : 20 à 40 kg de bois, 200 à 600 litres d'eau, 120 à 240 kWh d'électricité, des adjuvants et colorant, encre avec des métaux lourds.

Ne jetez pas de produits toxiques à la poubelle : piles, peintures, batteries... ces produits risquent de polluer l'environnement. Les apporter à une armoire prévue à cet effet dans votre commune : armoires DMS et conteneurs à pile.

Donnez... pensez aux organisations caritatives qui reprennent vêtements, jouets, meubles, équipements ménagers et objets divers en bon état.

Lors de la livraison d'un gros appareil ménager neuf (lave-vaisselle, lave-linge, réfrigérateur...) le livreur **DOIT** enlever votre vieil équipement. Il sera recyclé par une filière spécialisée. Pensez-y, l'éco-taxe que vous payez en achetant l'équipement neuf est faite pour cela.

Rapporter votre huile moteur usagée à une station service si vous vidangez vous-même votre voiture.

À l'école

Réutilisez les fournitures de l'année précédente plutôt que de systématiquement tout racheter en début d'année scolaire.

Privilégiez les produits labellisés NF environnement dont la fabrication est plus respectueuse de l'environnement.

Préférez les cahiers ou les feuilles fabriqués à partir de papier recyclé et utilisez le verso des feuilles comme brouillon ou pour les dessins des enfants.

Pour la pause de 10h et/ou pour le goûter, privilégiez les biscuits en gros conditionnement et évitez les sachets individuels générateurs de beaucoup de déchets : une jolie boîte pour les transporter fait très bien l'affaire.

Organisez, entre parents, la dépose des enfants à l'école ou mettez en place un pédibus c'est-à-dire un accompagnement sécurisé à pied des enfants.

Au bureau

Chaque employé de bureau consomme 50 kg à 75 kg de papier par an.

Quelques idées pour réduire votre consommation :

Imprimez deux pages par feuille

Imprimez en qualité brouillon (avec moins d'encre) pour les documents destinés à n'être lu qu'une fois.

Imprimez ou photocopiez recto verso

N'imprimez que lorsque c'est nécessaire

Évitez d'imprimer les mails/courriels

Privilégiez le papier recyclé - fabriqué par exemple à partir de papiers récupérés issus de la collecte sélective des ménages

Utilisez le verso des feuilles pour les dessins des enfants

Ne jeter pas vos feuilles de papier à la corbeille, utilisez la collecte du papier de votre entreprise. À défaut, ramenez les feuilles chez vous.

Au bureau, plutôt que d'utiliser trois ou quatre gobelets en plastique par jour (non recyclables), optez pour une « vraie » tasse. A fortiori si vous utilisez deux ou trois gobelets par café de façon à ne pas vous brûler...

En vacances

Les bonnes habitudes se conservent aussi lorsque l'on est loin de chez soi...

Continuez à trier vos déchets : les communes sont désormais presque totalement équipées de colonnes d'apport volontaire destinées aux emballages ménagers (plastique, cartons, aluminium, verre...)

Lors d'un pique-nique, pensez à bien emporter tous vos détritiques avec vous, ne laissez jamais rien dans la nature.

Ne jetez pas de produits toxiques à la poubelle : piles, peintures, batteries... ces produits risquent de polluer l'environnement.

Lors des achats

Utilisez un cabas réutilisable pour faire vos courses : le sac de caisse jetable en plastique, pour 20 minutes d'utilisation en moyenne, correspond à 2 kg de sac par personne et par an, près de 85 000 tonnes de plastique par an et des risques pour les animaux et les paysages (entre 60 et 80% des déchets ramassés sur le littoral sont des matières plastiques).

De gros efforts ont été faits ces dernières années dans l'hexagone pour limiter la consommation de sacs plastique jetables. Pourtant, 7,5 milliards ont encore été distribués en 2006 (source : ADEME).

Évitez les produits jetables : vaisselles, lingettes... toujours plus chers et générateurs de beaucoup de déchets.

Vérifiez les dates de péremption des produits alimentaires pour faire la chasse au gaspillage : environ 10% des aliments partent à la poubelle avant même d'être débarrassés.

Privilégier les produits avec moins d'emballage. Opter pour les éco-recharges (lessives, produits d'entretien) – mais examinez s'ils sont recyclables... sinon préférez les flacons en plastique dur.

Choisir les produits en vrac ou en gros conditionnement.

Choisissez des produits dotés d'un écolabel ayant un impact réduit sur l'environnement : NF Environnement ou Ecolabel européen mais aussi FSC pour les meubles et objets en bois, AB pour les produits alimentaires...

Préférez les produits en vrac souvent moins chers que les produits pré-emballés : pour les fruits et légumes, le fromage ou la charcuterie à la coupe... Les emballages représentent ¼ du poids et une grande partie du volume de nos déchets ménagers.

Achetez des produits de bonne qualité, cela revient moins cher à long terme et permet souvent de préserver des emplois locaux.

Vérifiez, dès l'achat, les facilités d'entretien et la consommation des appareils.

Louez ou partagez, avec un voisin, un appareil plutôt que de l'acheter (aspirateur à feuilles, broyeur à végétaux...)

Lors des déplacements

Utilisez les transports en commun (train, RER, bus)

Circulez à pied ou à bicyclette pour les petits trajets

Organisez entre parents la dépose des enfants à l'école ou mettez en place un pédibus

Combinez plusieurs modes de transports (marche, vélo, transports collectifs, covoiturage...)

Pour conduire en polluant moins :

- J'adopte une conduite souple et respectueuse des limitations,
- J'entretiens mon véhicule,
- Je laisse mon véhicule sur mon lieu de résidence chaque fois que c'est possible

Les petits trajets effectués en ville et avec un moteur froid sont les plus polluants :

- Une augmentation de carburant +80% au 1er km et +50% au 2ème km
- Une multiplication par 4 des émissions de polluants

Il faut savoir qu'une voiture sur 4 effectue un trajet inférieur à 1km...

Les méthodes de collecte des déchets sont en train de changer

Ce chapitre est destiné à prendre conscience que les méthodes de traitement des déchets sont en train de fortement changer et qu'il est nécessaire de se préparer à des modifications de nos habitudes dans les années qui viennent.

Ce chapitre n'est destiné qu'à susciter des réflexions.

Jusqu'à présent la collecte des déchets ménagers était « assez simple »

À une fréquence x (chaque jour ou bien chaque x jours) un camion poubelle passait devant votre maison ou votre immeuble pour « relever » votre poubelle individuelle ou bien la poubelle collective (vous et vos voisins).

Le financement était assuré par la « redevance déchet » qui était payée soit séparément ou bien intégrée dans vos taxes (locales).

Cette dernière était fixe et calculée - comme les impôts locaux - sur une valeur locative de l'habitation.

Ensuite cette redevance déchet a été calculée en fonction du nombre de personnes habitant le foyer, puis ensuite, dans certaines régions, à la levée et au poids.

Un changement dans les méthodes de collecte

Depuis quelques années, des changements ont commencé à être réalisés dans la logique de collecte des déchets ménagers et déjà mis en place dans certains villages de campagne ou dans des petites villes françaises.

Il ne faut pas se leurrer, le type de ramassage des déchets « au porte à porte » est voué à disparaître à l'horizon des prochaines décennies.

Pour une raison bien simple : cela coûte de plus en plus cher de faire passer un camion poubelle chaque jour ou chaque x jour devant chez vous.

Certaines communautés de communes ont déjà anticipé ce changement en supprimant complètement le ramassage régulier des ordures ménagères et en le remplaçant par des systèmes de conteneurs pour déchets enterrés ou semi-enterrés qui sont intégrés dans les milieux urbains et sont utilisés pour la collecte des déchets publics – entre autres les fameux Molok®...

Dans cette situation, ce n'est pas la « collectivité » qui va au citoyen pour collecter ses déchets mais le citoyen qui doit avoir la démarche personnelle de déposer ses déchets en un endroit plus ou moins proche de chez lui. Le coût de la redevance déchet est alors partagé par l'ensemble de la communauté.

D'autres communautés de communes ont pris d'autres voies. Ainsi le citoyen paie pour ses propres déchets.

Exemple 1 : Le camion poubelle passe encore devant chez vous mais la poubelle est équipée d'une puce électronique. La redevance est alors calculée au poids de la poubelle **et** à sa « levée » dans le camion => il vaut mieux avoir une poubelle bien pleine...

Exemple 2 : L'utilisateur amène ses déchets dans un conteneur placé plus ou moins proche de chez lui. Ce conteneur est équipé d'un sas qui ne s'ouvre qu'après l'introduction d'une « clef électronique » et il paie « au sac » introduit et non pas au poids.

Certaines communautés de communes cumulent les deux exemples précédents.

Une logique qui est cohérente

Les citoyens vont devoir à l'avenir ainsi réellement « **prendre en main** » la gestion de leurs déchets.

1 – Réduire le plus possible leurs déchets ménagers (sinon ils sont « frappés au portefeuille »).

2 – Avoir une démarche volontaire dans le cadre du tri sélectif et ainsi aller porter eux même leurs déchets recyclables dans les « points d'apports volontaires ». Ce qui est désormais bien établi et se fait déjà.

3 – Utiliser les déchetteries pour leurs déchets particuliers ou encombrants.

Mais dans tous les cas, les citoyens ne pourront plus restés « **passifs** » vis-à-vis de leurs déchets.

Pour faire simple :

« La collecte continue comme avant mais tu paies »

« Tu apportes tes ordures en un endroit donné, c'est un peu moins cher mais tu paies quand même »

Et dans les deux cas tu paies en fonction de ce que tu jettes.

C'est le principe du pollueur / payeur

Note

Il est intéressant de noter que cette logique de collecte en « porte à porte » est la même pour les services de La Poste sauf que – dans ce cas – c'est de la distribution.

Dans les décennies qui vont venir, la voiture jaune ou le vélo de la postière vont disparaître de nos paysages et c'est inéluctable.

À côté des « points d'apports volontaires » pour le recyclage ou des conteneurs de déchets ménagers, vont à terme se trouver les boîtes aux lettres des usagers du quartier. Le citoyen devrait faire une démarche pour aller chercher son courrier plutôt que d'ouvrir la boîte aux lettres qui se trouve en bas de son immeuble ou devant sa maison.

La distribution concerne le « tout venant » et pour des choses particulières (recommandés, livraison internet et etc. tu devras aller au bureau de Poste ou bien au relais de Poste communal).

À prendre en compte désormais dans des déchets ménagers

Le poids

Si nous prenons en compte des déchets qui sont destinés à la « poubelle habituelle » :

Gravas, parpaings, vaisselle cassée, faïence, porcelaine, poterie, tuiles, vitre, graviers, terre, verre ou vitre cassé, bois, petit électroménager, vêtement usagé...

Leur poids va coûter de plus en plus cher à jeter dans la poubelle habituelle et donc il est alors plus habile de les amener en déchetterie dans les conteneurs ad hoc

Le volume

Les emballages en plastique non recyclables prennent de la place dans un sac de 30 litres destiné à être placé dans un conteneur d'apport collectif ou l'utilisateur paie « au sac ».

Il va donc falloir trouver des solutions de compactage ou de compression des déchets pour réduire ainsi le volume...

Lexique

Retrouvez quelques mots importants à connaître.

Aérosol

Bien vidés, ils ne présentent aucun danger. Ils se recyclent très bien (sauf les aérosols à « tête de mort »)... mais il vaut mieux retirer leurs bouchons.

Apport volontaire

Acte citoyen consistant à placer ses déchets dans des conteneurs spéciaux destinés à recevoir les déchets recyclables, emballages, verre ou papier.

Becs verseurs

Vous pouvez les laisser en place sur les briques alimentaires.

Biogaz

Gaz (méthane) produit en centre d'enfouissement technique (CET) par la fermentation de la partie organique des déchets. Il est utilisé pour son énergie.

Briques alimentaires

Pas d'hésitation : elles se recyclent toutes (lait, jus de fruit, soupe...) en les vidant soigneusement.

Calcin

Déchets de verre broyé, destinés à être réintroduit dans le four de fusion pour être transformé en pâte de verre.

Cartons

Le carton se recycle dans le conteneur des emballages. S'il prend trop de place, pliez-le et apportez-le en déchetterie.

Collecte en porte à porte

Collecte au domicile des usagers par la mise à disposition de bacs distincts de celui destiné aux ordures ménagères.

Compost

Mélange fermenté de résidus organiques comme par exemple des végétaux ou épluchures, utilisé comme engrais pour la fertilisation des terres cultivables. Le compostage se pratique dans votre jardin à l'aide d'un composteur individuel, ou simplement en tas.

Développement durable

Développement qui répond aux besoins du présent, sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. À la confluence de trois préoccupations : l'environnemental, le social et l'économique.

Encombrant

Déchets trop volumineux pour être collectés en porte-à-porte (réfrigérateur, matelas, électroménager, végétaux...). Ils doivent être apportés en déchetterie.

Mâchefers

Résidus de combustion issus de l'incinération des ordures ménagères.

Ordures ménagères

Déchets quotidiens des ménages sur leur lieu d'habitation. Ils sont déposés dans des bacs et collectés par les services de la propreté.

Recyclage

Récupération de la matière d'un déchet en vue d'une future réutilisation.

Valorisation

Utilisation des déchets comme source d'énergie.

Quel tri ?

Acide	Déchet Ménagers Spéciaux	Déchetterie
Aérosol à tête de mort	Déchet Ménagers Spéciaux	Déchetterie
Agrafe	Ordures ménagères	
Amiante	Déchets spécifiques	Déchetterie mais demander au responsable
Ampoule à incandescence	Ordures ménagères	
Ampoule « moderne » à décharge basse tension	Déchetterie ou point d'apport volontaire en mairie ou commerce	
Annuaire	Journaux - magazines	
Aspirateur	Déchetterie	
Assiette	Ordures ménagères	
Balai	Ordures ménagères	
Baril de lessive	Emballages	
Barquette aluminium souillée	Ordures ménagères	
Barquette en plastique - type plat cuisiné	Ordures ménagères	
Barquette polystyrène type hamburger	Ordures ménagères	
Batterie	Déchet Ménagers Spéciaux	Déchetterie
Béton	Déchetterie	
Bidon d'huile	Déchet Ménagers Spéciaux	Déchetterie mais demander au responsable
Bocal à cornichons	Verre	
Boîte de conserve	Emballages	
Boîte d'œuf en carton	Déchetterie	Carton
Boîte d'œuf en plastique	Ordures ménagères	
Boîte d'œuf en polystyrène	Ordures ménagères	
Bombe aérosol	Emballages	
Bombe de mousse à raser	Emballages	
Bombe de peinture	Déchet Ménagers Spéciaux	Déchetterie
Bouchon métallique à vis	Ordures ménagères	
Bouchon plastique	Emballages	
Bouchon vin en liège	Ordures ménagères	
Bouchon vin plastique	Ordures ménagères	
Bouilloire	Déchetterie	
Bouteille de gaz	Déchets spécifiques	Déchetterie
Bouteille d'eau	Emballages	
Bouteille d'huile en plastique	Emballages	
Bouteille d'huile en verre	Verre	
Bouteille en plastique (eau, coca, banga, oasis...)	Emballages	
Bouteille en verre	Verre	
Bouteille plastique lait	Emballages	
Bouteille vin verre	Verre	
Branchage	Déchets végétaux en déchetterie	
Brique de lait	Emballages	
Cagette en bois	Ordures ménagères ou déchetterie	Peut servir pour allumer la cheminée ou le barbecue
Cagette en carton	Déchetterie	
Cahier d'école	Journaux - magazines	Retirer la couverture
Canapé	Encombrants ou déchetterie	
Canette métal	Emballages	
Carton café liégeois	Emballages	
Carton mousse chocolat	Emballages	
Carton souillé	Ordures ménagères	
Carton/Carbonette	Emballages	
Cartouche d'encre	Déchet Ménagers Spéciaux - déchetterie	
Cassette audio	Ordures ménagères	
Cassette vidéo/CD/DVD	Ordures ménagères	
Chiffon	Ordures ménagères	
Classeur vide	Ordures ménagères	
Console vidéo	Déchetterie	
Coton tige	Ordures ménagères	
Couche bébé	Ordures ménagères	
Couette de lit/Coussin	Déchetterie	
Couvercle en plastique de barquette alimentaire	Ordures ménagères	
Couvercle yaourt métal	Ordures ménagères	
Couverts en plastique	Ordures ménagères	
Couverture de livre	Ordures ménagères	

Dissolvant	Déchet Ménagers Spéciaux	Déchetterie
Dose javel	Ordures ménagères	
Ecorce - herbe	Déchets végétaux en déchetterie	
Emballage biscuits apéritifs	Ordures ménagères	
Emballage carton	Emballages	
Emballage CD DVD	Ordures ménagères	
Emballage de beurre en "métal"	Ordures ménagères	
Emballage filtre à café	Emballages	
Emballage plastique salade toute prête	Ordures ménagères	
Emballage plastique souple	Ordures ménagères	
Emballage tablette produit lave vaisselle	Ordures ménagères	
Engrais	Déchet Ménagers Spéciaux	Déchetterie mais demander au responsable
Enveloppe	Journaux - magazines	
Enveloppe avec case ajourée	Journaux - magazines	
Enveloppe avec étiquette collée	Journaux - magazines	
Enveloppe kraft	Journaux - magazines	
Épluchures	Ordures ménagères	Compost possible
Essence	Déchet Ménagers Spéciaux	Déchetterie mais demander au responsable
Évier	Déchetterie	
Faïence	Ordures ménagères	
Fer à repasser	Déchetterie	
Feuillage	Déchets végétaux en déchetterie	Compost possible
Feutre	Ordures ménagères	
Filet plastique pommes de terre	Ordures ménagères	
Film plastique	Ordures ménagères	
Film plastique alimentaire	Ordures ménagères	
Filtre à café usagé	Ordures ménagères	
Filtre de cigarette	Ordures ménagères	
Flacon café soluble	Verre	
Flacon de parfum en verre	Verre	
Flacon plastique mayonnaise ou ketchup	Emballages	
Flacon sauce de salade	Emballages	
Fleurs fanées	Déchets végétaux en déchetterie	Compost possible
Gazinière	Encombrants ou déchetterie	
Gel douche	Emballages	
Godet en plastique	Ordures ménagères	
Gravats	Déchetterie	
Graviers	Déchetterie	
Grille-pain	Déchetterie	
Huile de voiture	Déchet Ménagers Spéciaux	
Jouet	Déchetterie	
Journal	Journaux - magazines	
Laine	Ordures ménagères	
Lampe	Encombrants ou déchetterie	
Lave-vaisselle	Encombrants ou déchetterie	
Machine à laver	Encombrants ou déchetterie	
Magazine avec agrafes	Journaux - magazines	
Magazine, revue	Journaux - magazines	
Maquillage	Ordures ménagères	
Matelas	Encombrants ou déchetterie	
Meuble	Encombrants ou déchetterie	
Miroir	Ordures ménagères	
Objet en bois	Déchetterie	
Objet en terre cuite	Déchetterie	
Ordinateur	Déchetterie	
Outil métal + bois	Déchetterie	
Page d'un livre	Journaux - magazines	
Paire de ski	Encombrants ou déchetterie	
Papier absorbant	Ordures ménagères	
Papier cadeau	Emballages	
Papier Calque	Journaux - magazines	
Papier d'écriture	Journaux - magazines	
Papier emballage charbon de bois	Ordures ménagères	
Papier peint	Ordures ménagères	
Paquet de cigarette carton	Ordures ménagères	Carton si parties plastique et métallique retirées
Parpaing	Déchetterie	
Pellicule photos - négatif	Déchet Ménagers Spéciaux	Déchetterie
Photo	Ordures ménagères	

Pile	Déchet Ménagers Spéciaux	Déchetterie ou points d'apport en mairie ou commerces
Pile de montre	Déchet Ménagers Spéciaux	Déchetterie ou points d'apport en mairie ou commerces
Planche de bois	Encombrants ou déchetterie	
Plante	Déchets végétaux en déchetterie	
Plastique autour d'un magazine ou d'une revue	Ordures ménagères	
Plastique cafés liégeois et couvercle métal	Ordures ménagères	
Plastique mousses au chocolat et couvercle métal	Ordures ménagères	
Plastique paquet de cigarette	Ordures ménagères	
Pneu	Déchetterie	
Poêle	Encombrants ou déchetterie	
Porcelaine	Ordures ménagères	
Pot bébé en verre	Verre	
Pot de confiture	Verre	
Pot de crème fraîche	Ordures ménagères	
Pot de peinture	Déchet Ménagers Spéciaux	
Pot de yaourt en plastique	Ordures ménagères	
Pot de yaourt en verre	Verre	
Pot en verre (exemple pot de confiture)	Verre	retirer le couvercle
Poterie	Ordures ménagères	
Produit radioactif	Déchets spécifiques	Déchetterie mais demander au responsable
Produits de beauté	Ordures ménagères ou Emballages	
Prospectus	Journaux - magazines	
Publicité papier	Journaux - magazines	
Rabat et partie métallique paquet de cigarettes	Ordures ménagères	
Radiographie médicale	Déchet Ménagers Spéciaux	Déchetterie
Rasoir jetable	Ordures ménagères	
Réfrigérateur	Déchetterie	
Restes de repas	Ordures ménagères	
Ruban adhésif	Ordures ménagères	
Sac en papier	Journaux - magazines	
Sac en plastique	Ordures ménagères	
Sachet de café	Ordures ménagères	
Sachet de thé - tisane	Ordures ménagères	
Seringue	Déchet Ménagers Spéciaux	Déchetterie mais il existe des filières de récupération dans les pharmacies
Solvant	Déchet Ménagers Spéciaux	Déchetterie
Sommier	Encombrants ou déchetterie	
Souche d'arbre	Déchetterie	
Stylo bille	Ordures ménagères	
Stylo feutre	Ordures ménagères	
Table à repasser	Encombrants ou déchetterie	
Tissu	Déchetterie	
Transparent	Ordures ménagères	
Tube carton papier hygiénique ou absorbant	Déchetterie	Carton
Tube fluorescent	Déchet Ménagers Spéciaux	Déchetterie
Tuiles	Déchetterie	
Tuyau métal recouvert de plastique	Déchetterie	
Vélo	Encombrants ou déchetterie	
Verre cassé	Ordures ménagères	
Vêtements sales ou très usagé	Ordures ménagères	
Vieux outils	Encombrants ou déchetterie	
Vitre	Ordures ménagères	